



RENSEIGNEMENTS ACTE DE NOTORIETE

Par **Bicotte**, le **25/01/2019** à **15:00**

Bonjour,

Je suis bénéficiaire, avec mon frère, d'un capital décès suite au décès de ma mère.

Ce contrat a été souscrit via son employeur.

L'organisme me demande de fournir un acte de notoriété.

Est il possible d'obtenir ce document alors que nous avons renoncé à la succession ?

Faut-il

la signature de tous les héritiers car nous ne sommes plus en contact avec deux d'entre eux et ils ne sont pas désignés dans le contrat du capital décès